



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mille vingt trois, le treize mars**, le conseil municipal s'est réuni, au centre communal Camille Claudel, 47 avenue Marcelin Berthelot à Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 7 mars 2023.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59  
M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - M. Gilles NAMUR - Mme Lucille LHEUREUX - M. Hakim SABRI - Mme Isabelle PETERS - M. Maxence ALLOTO - Mme Anouche AGOBIAN - Mme Margot BELAIR - M. Alan CONFESSON - Mme Chloé PANTEL - M. Antoine BACK - Mme Annabelle BRETTON - M. Emmanuel CARROZ - Mme Kheira CAPDEPON - M. Vincent FRISTOT - Mme Christine GARNIER - M. Pierre-André JUVEN - Mme Céline MENNETRIER - M. Nicolas KADA - M. Pierre MERIAUX - M. Hasni BEN-REDJEB - M. Jérôme SOLDEVILLE - M. Lionel PICOLLET - M. Pascal CLOUAIRE - Mme Sylvie FOUGERES - Mme Barbara SCHUMAN - Mme Céline DESLATTES - Mme Laure MASSON - M. Luis BELTRAN-LOPEZ - Mme Anne-Sophie OLMOS - M. Antoine FLECHET - M. Nicolas BERON-PEREZ - Mme Katia BACHER - Mme Khadija EZZAROUALI - Mme Laura PFISTER - M. Djamel WAZIZI - M. Alain CARIGNON - Mme Dominique SPINI ALIM - Mme Brigitte BOER - M. Chérif BOUTAFA - Mme Nathalie BERANGER - M. Nicolas PINEL - M. Hassen BOUZEGHOUB - Mme Cécile CENATIEMPO - M. Romain GENTIL

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Elisa MARTIN donne pouvoir à M. Alan CONFESSON  
M. Olivier BERTRAND donne pouvoir à Mme Margot BELAIR  
Mme Maud TAVEL donne pouvoir à M. Emmanuel CARROZ  
M. Claus HABFAST donne pouvoir à Mme Christine GARNIER  
M. Thierry CHASTAGNER donne pouvoir à Mme Céline DESLATTES  
Mme Salima DJIDEL-BRUNAT donne pouvoir à M. Jérôme SOLDEVILLE  
Mme Sandra KRIEF donne pouvoir à Mme Katia BACHER  
Mme Amel ZENATI donne pouvoir à M. Antoine BACK  
M. Yann MONGABURU donne pouvoir à Mme Chloé PANTEL  
Mme Maude WADELEC donne pouvoir à Mme Isabelle PETERS  
M. Olivier SIX donne pouvoir à M. Hasni BEN-REDJEB

Absents excusés :

Mme Anne CHATELAIN-ROCHE - Mme Emilie CHALAS - Mme Delphine BENSE

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un-e secrétaire de séance pris au sein du conseil : M. Gilles NAMUR ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné-e pour remplir ces fonctions.

D20230313\_75 - Convention annuelle d'objectifs et de moyens 2023 entre la ville de Grenoble et la LPO Auvergne-Rhône-Alpes - Délégation Isère.

## SEANCE DU 13 MARS 2023

**75-(31269). ENVIRONNEMENT : Convention annuelle d'objectifs et de moyens 2023 entre la ville de Grenoble et la LPO Auvergne-Rhône-Alpes - Délégation Isère.****Monsieur Gilles NAMUR expose,**

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'environnement et du développement durable, la ville de Grenoble reconnaît la contribution de la LPO Auvergne-Rhône-Alpes – Délégation Isère dans la mise en place d'actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement, ainsi que sa participation au débat environnemental.

La Ville s'engage donc, dans le cadre d'une convention d'objectifs, à soutenir les activités de la LPO Auvergne-Rhône-Alpes – Délégation Isère dans ce domaine, tout en respectant l'indépendance de l'association.

Les objectifs sur lesquels la Ville et la LPO de l'Isère se proposent de contractualiser, au titre de l'année 2023, sont les suivants :

- Soutien au fonctionnement de l'association (1 500 €),
- Accompagnement de la Ville sur la biodiversité, afin de protéger et favoriser la faune : appui à la gestion des espaces verts et des projets urbains (4 500 €),
- Médiation faune sauvage (3 000 €),
- Connaissance et protection des populations de martinets noirs de Grenoble (2 000 €), afin notamment de :
  - produire une synthèse du suivi de la colonie de l'église Saint-André en tant que site de nidification de référence,
  - réaliser une carte d'alerte de la présence de martinets, moineaux, hirondelles et rouge queue noir à destination du service urbanisme afin de prévenir les maîtres d'ouvrage lors de rénovation thermique ou destruction de bâtiments publics et privés de Grenoble,
- Education à la nature et à l'environnement en direction du public scolaire, dans le cadre du programme Education à l'Environnement et au Développement Durable de la Ville (4 000 €).

De manière similaire à ce qui a été accordé l'année 2022, le montant de l'aide que la Ville se propose d'apporter en 2023 est de 15 000 €. Pour mémoire, ce montant a plus que doublé depuis 2014, passant de 7 275 € en 2014 à 15 000 € en 2021.

Les actions feront l'objet d'une évaluation, en fonction de critères définis dans l'article 4 de la convention. Un suivi des réalisations est assuré lors de réunions ponctuelles sur certains sujets, ainsi que des réunions annuelles « bilan et perspectives ». Un bilan d'activité est également adressé chaque année à la Ville.

Ce dossier a été examiné par la :  
Commission Résiliences du jeudi 02 mars 2023

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser le versement des subventions pour l'année 2023, d'un montant global de 15 000 € à la LPO Auvergne-Rhône-Alpes-Délégation Isère ,**
- d'approuver les termes de la convention annuelle d'objectifs et de moyens entre la ville de Grenoble et la LPO Auvergne-Rhône-Alpes-Délégation Isère, jointe en annexe, pour une durée d'un an,**
- de dire que ces montants sont intégrés à la délibération générale « d'affectation de subvention sur crédits existants » de cette même séance du Conseil Municipal.**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.**

Conclusions adoptées :

Adoptée

Pour extrait conforme,

Pour le Maire,

L'Adjoint Délégué,

M. Gilles NAMUR

Affichée le : 16 mars 2023